

Déneigement des routes cantonales : point de situation

Le Département de la gestion du territoire communique :

Au regard de la situation hivernale rigoureuse perdurant encore aujourd'hui sur le réseau des routes cantonales, le Département de la gestion du territoire (DGT) par son Service cantonal des ponts et chaussées tient à rappeler et préciser les points suivants :

- Dans la nuit du 30.12.08 au 31.12.08, une pluie verglaçante s'est abattue sur le Littoral neuchâtelois, remontant localement sur le versant sud du Jura.
- Suite à cette pluie verglaçante, une neige très lourde est tombée à raison d'environ 40 cm d'épaisseur en 6 heures en moyenne.
- Dans la journée du 31.12.2008, un important trafic a sillonné les routes et a localement tassé la neige, parallèlement au passage des engins de déblaiement. L'efficacité du déneigement a donc été sensiblement amoindrie par cette situation.
- Entre le 30.12. et le 31.12.2008, les chasse-neige et autres engins de déblaiement ont sillonné le réseau routier pendant 24 heures d'affilée, mais les conditions étaient telles que le déblaiement ne pouvait pas rivaliser avec les chutes de neige. Par la suite, les opérations d'entretien routier n'ont cessé de s'effectuer, mais avec un succès mitigé compte tenu de cette situation exceptionnelle.

Le DGT tient à préciser que cette situation n'est pas imputable à des mesures d'économies. C'est bien la conjonction d'événements défavorables qui a rendu très difficile toute opération, même massive.

Aujourd'hui, la situation du réseau routier se déroule aussi bien que le permettent les conditions hivernales rigoureuses et une lente amélioration devrait intervenir dans les jours prochains. En effet, la glace qui s'est formée suite au contact entre une neige très lourde et un sol gelé - situation aggravée suite au tassement de la neige par le trafic - a provoqué la naissance de la couche de glace observable actuellement. Mais celle-ci ne peut être enlevée avec les chasse-neige et devra être traitée à l'aide de fondants chimiques, dont l'efficacité est limitée dans un tel cas de figure.

En tout état de cause, il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires à préserver un maximum de sécurité pour chacun. Il est donc déraisonnable de rouler **sans pneus neige** aux conditions actuelles, et il est nécessaire de prévoir plus de temps que d'habitude pour ses déplacements et de rouler prudemment.

Enfin, précisons que l'Etat ne s'occupe que de routes cantonales, le déneigement des chaussées communales relevant des communes. Quant aux trottoirs en localité, leur déblaiement incombe généralement aussi aux communes.

Pour de plus amples renseignements:

Aldo Cantoni, ingénieur en chef de l'Office de l'entretien au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 57 12.

Neuchâtel, le 5 janvier 2009